Esther Poisson
2012/01/01

Office québécois de la langue française Tutorat

La terminologie du tutorat

Capsule linguistique

Parmi les services d'aide offerts aux étudiants des cégeps et des universités, on trouve les CAF, acronyme de *centre d'aide en français*. Si les moyens mis en œuvre dans les différents établissements peuvent varier quelque peu, les CAF tendent tous vers un même objectif : apporter aux étudiants un soutien pédagogique pour les aider à améliorer leur compétence en français. La terminologie en usage dans ces services tourne essentiellement autour de la notion de « tutorat ». Nous vous proposons d'en faire le centre d'un champ lexical propre à cette activité.

Ainsi, considérons comme point de départ que le mot *tutorat* renvoie ici à une formule d'apprentissage basée sur la relation entre une personne possédant une compétence en français et une autre ayant des besoins sur ce plan. Ce type d'accompagnement paraît essentiellement exercé par des étudiants du même établissement, de même niveau ou d'un niveau plus avancé. Il est donc question ici de ***tutorat par les pairs***. Parfois aussi, des étudiants universitaires viennent apporter leur aide à des cégépiens. On pourrait les distinguer des pairs tuteurs en les qualifiant de ***tuteurs universitaires***, mais cette appellation ne présente pas d'ambiguïté seulement dans la mesure où tous les tuteurs sont des étudiants (sinon, on pourrait décoder que par *tuteurs universitaires* on entend des professeurs d'université). Il semble toutefois que ce soit le plus souvent

le cas dans les CAF, où les enseignants assument plutôt une fonction d'encadrement. Par ailleurs, si des enseignants devaient agir à titre de tuteurs, on pourrait alors distinguer les ***étudiants tuteurs*** (pairs ou universitaires), des ***enseignants*** (ou ***professeurs***) ***tuteurs***. L'usage du trait d'union dans ces appellations est encore flottant pour le moment. La présence du trait d'union est généralement le signe d'une lexicalisation, c'est-à-dire qu'il traduit le degré de figement de l'expression. Le fait que cette lexicalisation se fasse graduellement explique que tant que l'appellation ne sera pas sentie comme une seule unité de sens, le flottement subsistera et les deux variantes seront admises.

Quant au terme pour nommer l'étudiant qui bénéficie de ce soutien – souvent désigné comme l'*étudiant aidé* dans les CAF –, on en trouve un plus précis dans la documentation spécialisée, un ***étudiant tutoré***, ou, par substantivation, un ***tutoré***. Dans ces écrits, il est d'ailleurs souvent question de relation *tuteur-tutoré*.

Cet emploi de *tutoré* dérive d'un verbe ***tutorer*** ayant le sens de « fournir (à un étudiant), dans une discipline donnée (en l'occurrence le français), une aide complémentaire à la formation reçue dans l'établissement fréquenté ». Ce verbe, comme le substantif *tutoré*, est également usité dans la francophonie chez les spécialistes de l'éducation.

Enfin, un dernier élément vient compléter ce champ lexical, l'adjectif ***tutoral***, utile dans le discours sur le sujet : qu'il soit question d'*approche* ou de *formule tutorale*, de *séances* ou de *rencontres tutorales*, ou encore d'*ateliers tutoraux*.

Monitorat, moniteur et *monitoré*

Certains cégeps ou universités recourent à une autre terminologie ; ils sont quelques-uns à avoir opté pour l'usage de *monitorat*, *moniteur* et *monitoré*. Une recherche dans les dictionnaires généraux et les ouvrages spécialisés nous conduit à conclure que ces termes ne sont pas employés dans ce contexte ailleurs qu'au Québec. Dans le domaine de l'éducation, le terme *moniteur* désigne plutôt un auxiliaire d'enseignement, particulièrement en langue seconde. Comme ces désignations telles qu'elles sont employées dans les services d'aide en français (ou autres matières) renvoient aux

mêmes concepts que *tuteur* et *tutorat*, il vaudrait mieux uniformiser l'usage en adoptant la même terminologie.

Tuteurer

Le verbe *tuteurer* est parfois employé dans le domaine de l'éducation. Cette forme verbale existe en français dans le vocabulaire de l'horticulture, elle a le sens de « munir (un plant, un arbre) d'un tuteur ». Dans un contexte d'apprentissage, il est sans doute préférable de s'en tenir à une seule forme verbale et *tutorer* est la plus courante.

Il ne reste qu'à souhaiter que ce vocabulaire du tutorat[1] s'implante à l'instar de la formule gagnante qu'il est appelé à décrire.

1 Pour en savoir plus, consultez les fiches suivantes dans le *Grand dictionnaire terminologique* (GDT) : *tutorat*, *tutorat par les pairs*, *tuteur*, *étudiant-tuteur*, *élève-tuteur*, *tutorer*, *tutoré* et *tutoral*. [Retour]



Esther Poisson

Office québécois de la langue française